

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 octobre 2021 – 19h30 heures

Présents : M. KARCHER Jacques, Mesdames VERGER Christelle, HAURY Evelyne, DAU-VERGNE Nathalie, SIMON Manuela, THUILLIER Christelle et MM LERCH Michaël, OTT Martial, STUDER Jean-Luc

Absents excusés : M. SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : /

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021
- 3) Demande de subvention FEADER pour aire de jeux
- 4) RIFSEEP – Régime Indemnitaire du personnel communal
- 5) Organisation de la fête des Aînés
- 6) Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025
- 7) Ambroisie
- 8) Extinction de l'éclairage public le 09.10.2021 – Action JOUR/NUIT
- 9) Commune « NATURE »
- 10) Espace sans tabac
- 11) Rapports d'activités de la Com.Com. 2020 (eau, assainissement, ordures ménagères)
- 12) Vente Commune-FOERSTER Patrick
- 13) Remboursement de frais
- 14) Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame HAURY Évelyne comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 06 septembre 2021, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Demande de subvention FEADER pour aire de jeux

Aire de jeux et espace de rencontre intergénérationnelle

fin travaux : 2023

Composition	Montant HT	TVA
Travaux Publics	30 000.00 €	(terrain pétanque + clôtures + terrassements)
Jeux enfant	15 000.00 €	
Balanoire	3 100.00 €	
Table ping-pong	1 900.00 €	
Agrès sport (adultes)	10 000.00 €	
Gloriette	15 000.00 €	
Total	75 000.00 €	15 000.00 €
Subvention Feader	52 500.00 €	
Reste à charges	22 500.00 €	

Madame VERGER Christelle soumet la demande de subvention adressée à la Région Grand Est, pôle FEADER et présente à l'assemblée le bilan financier correspondant à cette demande.

Le chiffrage n'est pas définitif et peut éventuellement être revu.

4) RIFSEEP – Régime Indemnitaire du personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée du versement des primes pour le personnel communal institué par délibération du 03 novembre 2017 qui est effectué avec les salaires du mois de novembre.

5) Organisation de la fête des Aînés

La journée réservée pour la fête des Aînés est le dimanche 12 décembre à la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose que l'âge des Aînés soit revu, passant de 65 ans à 70 ans. L'âge est maintenu à 65 ans, par 5 voix POUR et 4 voix CONTRE. Évelyne et Nathalie sont en charge de l'organisation de la fête, animation, repas, chants...

6) Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

Monsieur le Maire expose les motifs de ce projet de contrat :

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'Agriculture, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) Etat-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'État notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ;
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

7) Ambroisie

Monsieur le Maire soumet le courrier reçu de la Préfecture, stipulant la nomination d'un référent sachant repérer la plante, participer à la surveillance de cette plante, informer les personnes concernées des mesures à prendre pour éradiquer la plante, veiller à la mise en œuvre de ces mesures.

Après discussion, Monsieur OTT Marital propose Monsieur WYSS Pierre, paysagiste pour cette nomination. Monsieur Pierre WYSS accepte à être le référent de la commune.

8) Extinction de l'éclairage public le 09.10.2021 – Action JOUR/NUIT

Monsieur le Maire présente l'action Jour / Nuit avec l'extinction totale de l'éclairage public, la nuit du samedi 09 octobre prochain.

Une animation musicale et lecture de conte pour le jour de la nuit ont été proposées par Christelle T et Evelyne mais après discussion, l'idée est rejetée. Trouver un spécialiste des étoiles pour animer la soirée n'a pas pu se concrétiser cette année, une observation du ciel, plus appropriée, sera organisée pour l'année prochaine. L'extinction totale de l'éclairage public sera effectuée dans la nuit du 9 au 10 octobre 2021.

9) Commune « NATURE »

Démarche « Eau et Biodiversité » : signature d'une charte régionale et participation à l'opération « Commune Nature »

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est,

AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et les pièces afférentes à ce dossier.

Madame HAURY Evelyne nous a également parlé, dans le cadre de commune nature d'un label « villes et villages fleuris » qui est en cours d'étude. Une 1^{ère} entrevue entre 2 responsables du fleurissement d'Alsace Destination Tourisme, Christelle Thuillier et Evelyne (autour d'une table et dans les rues du village) avait été suivie d'un rapport constitué entre autres de conseils d'aménagements fleuris (lieux et plantes).

Un devis a été demandé à Monsieur Pierre WYSS, à qui avait été remise la liste des plants à privilégier en fonction de l'entretien, de l'arrosage, des espaces à fleurir. D'autres paysagistes avaient été contactés. La Commune est toujours en attente des devis.

10) Espace sans tabac

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'éventuelle aire de jeux, la Communauté de Commune en lien avec la ligue contre le cancer met à disposition gratuite, des petites pancartes à mettre dans un espace « sans tabac » dans les espaces publics ou aire de jeux.

Cette pancarte mentionnera les 3 logs, la ligue, la Communauté de Communes et la Commune.

11) Rapports d'activités de la Com.Com. 2020 (eau, assainissement, ordures ménagères)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des conclusions des différents rapports de la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin. Ces rapports ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal.

12) Vente Commune-FOERSTER Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites de la vente de terrain de la Commune à Monsieur FOERSTER Patrick. L'acte doit être signé sous peu.

Les frais d'arpentage, de géomètre s'élèvent à 1 111.93 euros.

Monsieur FOERSTER Patrick a à sa charge 463.97 euros (géomètre) + 580 euros (achat du terrain) + 180.55 euros (frais notariaux).

La Commune a à sa charge 647.97 euros correspondant à l'arpentage par le géomètre de la parcelle 135 diminué de la part de M. FOERSTER.

Monsieur FOERSTER Patrick devra verser la somme de 463,97 euros au profit de la commune qui a déjà payé la totalité des frais d'arpentage.

13) Remboursement de frais

Le Club Vosgien est intervenu pour divers travaux sur le ban communal de Storckensohn, travaux sur les chemins forestiers, et pour les remercier, Monsieur le Maire a proposé de les inviter au refuge du Gazon Vert pour un déjeuner.

Monsieur OTT Martial a avancé les frais du déjeuner s'élevant à 106.40 euros.

Le Conseil Municipal décide de reverser cette somme à l'intéressé.

14) Ravalement de façade : bardage bois pour Madame WELKER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des suites du dossier de demande de subvention de Madame WELKER pour les travaux de bardage bois de sa grange.

Le dossier a été accepté par le Communauté de Communes et une subvention lui a été attribuée pour une surface de 20m², à savoir :

- pour la ComCom, 182,86 Euros

- pour la Commune, 137.14 euros, soit au total 320 euros.

15) Divers

a) Élagage : un passage d'un élagueur serait nécessaire à la montée de la Cabane de Chasse, à l'entrée du Kleinacker chez Monsieur HALLER André, Rue du Moulin, ainsi qu'à la Rue du Gazon Vert de la propriété LUTRINGER jusqu'à la propriété des KRAGEN.

b) Décoration du village pour Noël : les décorations de Noël pourront être mises en place courant semaine 45 – 46.

c) BALivres : il est demandé à Monsieur OTT Martial de faire des propositions quant à la confection de la boîte à livres proprement dite, armoire fermée, non fermée, étagère, Plexiglas ...

Ce point sera revu lors d'une prochaine séance.

d) Programme national Ponts

Monsieur le Maire donne des informations au sujet du plan de relance relatif au programme de contrôle des ponts.

165 communes se sont inscrites pour cette opération, qui sera réalisée par notre prestataire, le bureau d'étude Ginger à partir du 15 septembre et jusqu'à janvier 2022.

Le bureau d'étude Ginger devra procéder prochainement au recensement des ouvrages d'art (ponts, passerelles de plus de 2m et une hauteur de plus de 2m pour les murs).

e) Mise en place de comité départemental de sortie de crise

Aide, accompagnement des autoentreprises ayant des difficultés pour sortie de crise, un conseiller à la sortie de crise a été désigné dans le Haut-Rhin. Il s'agit de Madame Kayacan, responsable de la Division économique et fiscalité à la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin.

Mail : codefi.ccsf68@dqfip.finances.gouv.fr ou par téléphone 06 01 27 48 72

f) Mise en œuvre relative à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale

Monsieur le Maire soumet l'information du Préfet au sujet de notre intégration dans la liste des communes ayant obligation d'équipement des véhicules en période hivernale.

Il est souhaitable de connaître cette liste, afin de déterminer si toutes les communes avoisinantes y figurent également. Si cela est le cas, il serait incohérent de retirer notre commune.

La séance a été levée à 21h30.